



# **Résumé Public du Plan D'aménagement BSG**

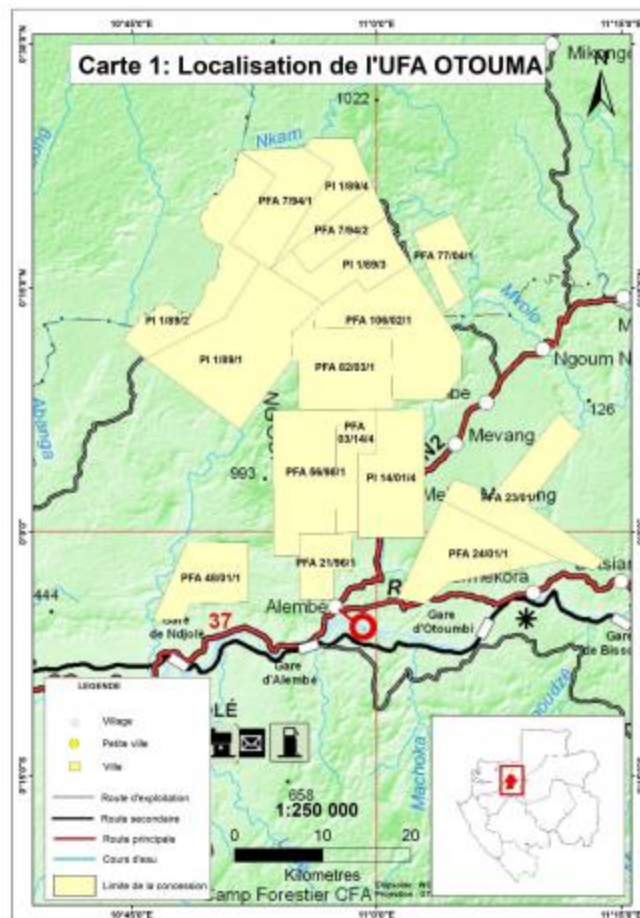
## Contenu

<b>Présentation générale</b> .....	3
<b>Bois et Scierie du Gabon</b> .....	3
<b>Environnement</b> .....	4
<b>Topographie, hydrologie</b> .....	4
<b>Faune</b> .....	4
<b>Végétation</b> .....	4
<b>Analyse socio-économique</b> .....	4
<b>Informations de la Concession</b> .....	5
<b>Inventaire de gestion</b> .....	5
<b>Espèces cibles</b> .....	6
<b>Mesures de gestion forestière</b> .....	6
<b>Objectifs de gestion forestière</b> .....	6
<b>Série de production, conservation, utilisation de la population et UFG</b> .....	7
<b>Règles de fonctionnement</b> .....	7
<b>Gestion durable des forêts</b> .....	7
<b>Exploitation à faible impact</b> .....	8
<b>Mesures sociales</b> .....	8
<b>Social interne</b> .....	8
<b>Social externe</b> .....	8
<b>Mesures environnementales</b> .....	8

## Présentation générale

### Bois et Scierie du Gabon

Nous sommes une société malaisienne qui investit au Gabon depuis 25 ans. Bois et Scierie du Gabon (BSG) est une société à responsabilité limitée. Il possède des forêts situées dans les provinces de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué et du Woleu-Ntem. Une usine de première transformation est implantée à environ 12 km du village d'Otouma situé sur l'axe routier Ndjolé - Mitzic. Nous exploitons notre forêt selon des pratiques de gestion forestière durable garantissant que les produits que vous achetez chez nous sont de qualité, fiables et, surtout, durables et respectueux de l'environnement.



L'ensemble de l'UFA - Otouma est située dans la Province du Moyen-Ogooué et du Woleu-Ntem. Il occupe une superficie totale de 134 936 ha. Cette UFA est composée de six Permis Forestiers Associés (PFA n° : 106/02, 07/94, 82/03, 48/01, 77/04 et 03/14/4), quatre Permis Temporaires d'Exploitation (PTE n° 56/98, 23/01, 24/01 et 21/96) et deux Permis Industriels (PI n° 01/89 et 14/01/4). Le PA du BSG a été approuvé le 24 janvier 2013

## **Environnement**

### **Topographie, hydrologie**

Les sols de l'UFA OTOUMA sont peu profonds, ils sont installés sur des surfaces rajeunies par l'érosion, à fortes pentes, de faible altitude, très fragmentées ; qui exclut de tout système l'agriculture utilisant des moyens mécaniques. Généralement, les sols de cette zone d'étude sont jaunes, argileux ; il s'agit de la kaolinite. Leur structure très fine assure une bonne perméabilité, mais ils sont assez fragiles. (Source : Ministère des Mines).

Dans cette région (Ndjolé), le réseau hydrographique est fortement influencé par le climat équatorial pur. L'UFA OTOUMA est arrosée par les affluents de l'Ogooué tels que celui-ci : Okano, Nkam, Mvolo...

### **Faune**

L'étude de la biodiversité faunique a été détaillée dans un rapport faunique qui a été remis à l'Administration en charge des forêts. Dans ce document, nous n'avons illustré que les résultats de cette étude. En termes de nombre total d'indices comptés par individu, l'Eléphant, le Potamochère et le Mandrill sont les espèces les plus présentes dans l'UFA OTOUMA avec un pourcentage supérieur à 10.

### **Végétation**

Les deux familles de plantes les plus représentées dans l'UFG Otouma sont : les Burseraceae et les Irvingiaceae. Avec des pourcentages supérieurs à 10. Les deux essences les plus abondantes sont Okoumé et Alep avec une densité respectivement de 130,32 et 114,24 tiges à l'hectare (avec des pourcentages supérieurs à 10), pour des tiges de diamètre supérieur à 10 cm sur l'ensemble de la concession.

### **Analyse socio-économique**

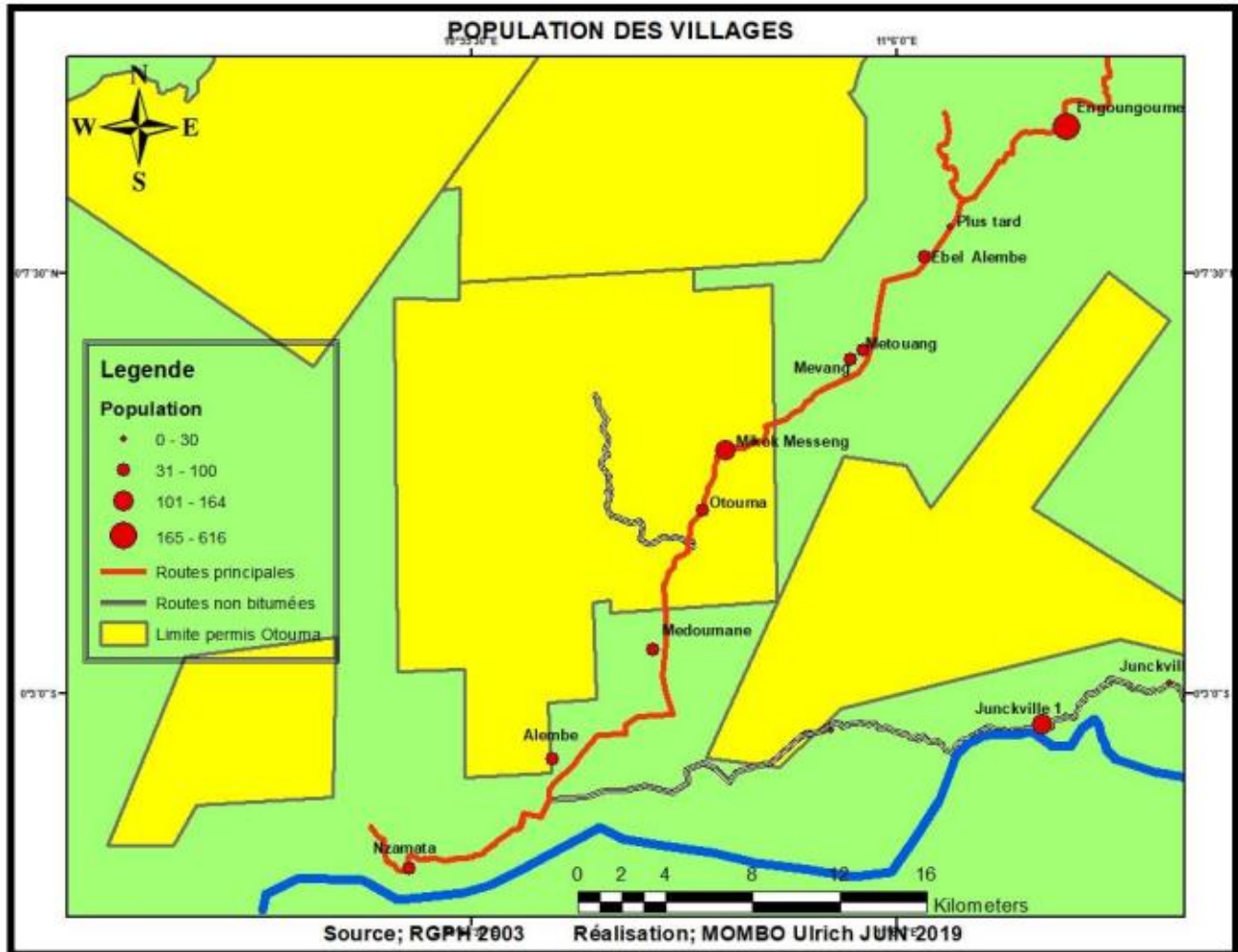
Une étude socio-économique a été menée par le CURFOD dans les villages situés dans et autour de la CFAD. Les informations recueillies montrent la présence de sept ethnies (Fang, Punu, Nzébi, Eschira, Kota, Massango, Sake)

L'ethnie Fang reste dominante avec 92% de la population, viennent ensuite les Punu et les Nzébi avec un pourcentage de 17%. La zone couverte par la concession BSG OTOUMA, qui coïncide avec le canton d'Ebel-Alembe, compte 3508 habitants en 2003 (RGPH) et 5347 habitants en 2013 (RGPL).

La population riveraine résidente de la concession BSG OTOUMA est majoritaire dans la commune de Ndjolé avec 6877 habitants soit 56,25% de la population totale. Elle est très faible dans les villages, sur les 12 224 habitants (Ndjolé et inclus) de la concession BSG

OTOUMA en 2013, le milieu rural ne compte que 5 347 habitants soit 43,74% de la population totale.

Les villages de la concession BSG OTOUMA sont accessibles principalement par voie terrestre sur deux axes : l'axe Alembe-Ayem en latérite et l'axe bitumé Ndjolé-Lalara qui se trouve sur la Nationale 2.



## Informations de la Concession

### Inventaire de gestion

Les résultats des inventaires de gestion sont détaillés dans les rapports d'inventaire de gestion. L'inventaire d'aménagement est l'outil majeur de la gestion rationnelle et planifiée de la concession forestière. Il permet une évaluation de la ressource bois, en qualité et en quantité, une meilleure connaissance de la dynamique des populations, de la ressource faunique et de l'utilisation des produits de la forêt par les populations locales.

Nous voulions avoir des résultats d'inventaire avec une précision minimale de 10% pour les principales espèces au niveau CFAD. Conformément au protocole d'inventaire, 259 parcelles de chaque lot ont donc été installées dans le CFAD GWI 1.

Avec cette disposition, le taux d'échantillonnage obtenu est d'environ 1,1 % pour les principales espèces exploitables, avec un espacement moyen entre parcelles de 3 000 m.

## **Espèces cibles**

Les quarante-quatre espèces cibles définies pour l'UFA OTOUMA sont ;

Groupe P1 : 1. Okoumé

Groupe P2 : 2. Acajou ; 3. Agba ; 4. Azobé ; 5. Bahia ; 6. Bilingue ; 7. Bosse Clr ; 8. Dabema ; 9. Diane ; 10. Dibétou; 11. Ebiara; 12. Ékop; 13. Ekoune; 14. Igaganga; 15. Ilomba; 16. Iroko; 17. Izombé; 18. Kospo; 19. Longhi aba; 20 Longhi mbe; 21. Movingui; 22. Niové; 23. Olon; 24. Ovengkol; 25. Padouk; 26. Pau rose; 27. Sipo; 28. Tali; 29. Tchitola. ; 30. Wengé; 31. Kotibé

Groupe P3: 32. Ozigo

Groupe S: 33 Alep. ; 34. Andung 66 ans; 35. Andoung pellegr; 36. Béli; 37. Gheombi ; 38. Okan; 39. Omvong; 40. Onzabili ; 41. Doussie + Pachyloba ; 42. Eveuss ; 43. Sorro.

Ces essences représentent au total plus de 80% du volume des principales essences

## **Mesures de gestion forestière**

### **Objectifs de gestion forestière**

#### **Objectif de production durable de bois**

Compte tenu des orientations générales, les objectifs spécifiques de production sont :

- Maintenir une forêt naturelle de production soumise à un régime d'exploitation soutenu permettant la conservation voire l'amélioration du capital ligneux, tout en garantissant un niveau de perturbation compatible avec la conservation de la qualité de l'environnement en général ;
- Assurer la poursuite de la transformation locale du bois conformément aux lois et règlements en vigueur stipulant que le taux de transformation locale doit atteindre 100% de la production.

#### **Objectif socio-économique**

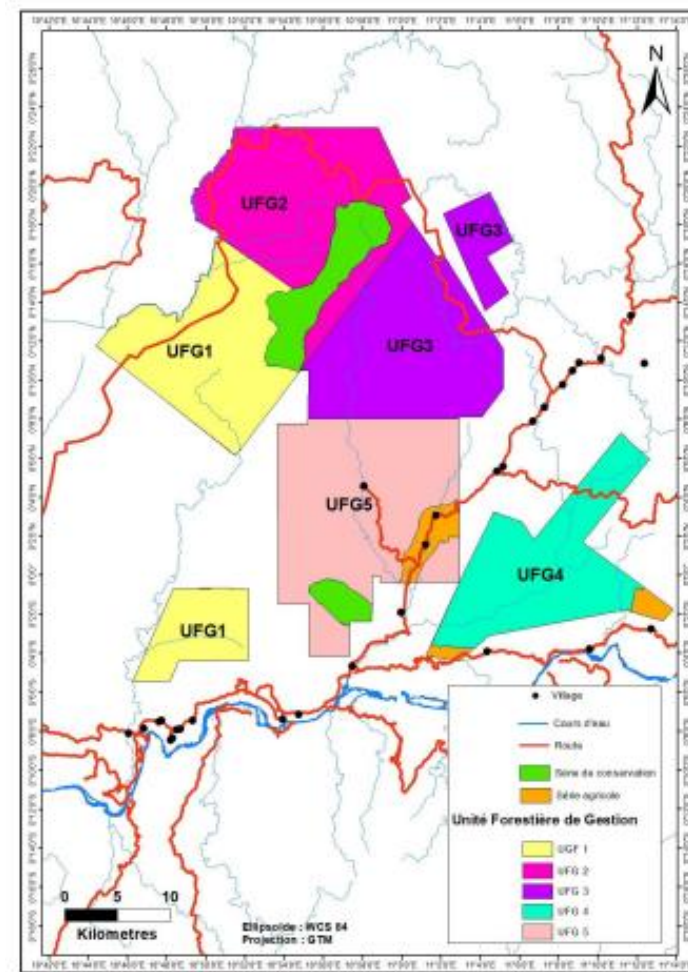
Obtenir la coopération de la participation des populations rurales de la zone, respectant mieux leurs droits coutumiers, en les impliquant autant que possible dans les activités économiques à mettre en œuvre dans le cadre du développement de l'UFA OTOUMA et en accompagnant leurs initiatives visant l'utilisation optimale des ressources locales.

#### **Objectif écologique**

Permettre la conservation totale d'espaces reconnus pour leur fragilité, leur biodiversité et l'intérêt qu'ils présentent pour la préservation de la nature.

.

## Série de production, conservation, utilisation de la population et UFG



### Règles de fonctionnement

#### Gestion durable des forêts

Protocole et mise en place des inventaires d'exploitation

L'inventaire d'exploitation sera réalisé par un maillage systématique du terrain par des lignes est-ouest et nord-sud. Les lignes est-ouest sont espacées de 250 m et sont identifiées numériquement. Les lignes nord-sud sont espacées de 1000 m et sont identifiées par ordre alphabétique.

Les arbres sont classés par qualité. Les classes de qualité suivantes sont utilisées :

Q1 : Grumes de bonne conformation, cylindriques ou légèrement aplaties, droites et sans défaut externe apparente, plus de 8 m de longueur.

Q2 : Grumes d'assez bonne conformation, aplatissement admissible sinon très important, légères courbures admissibles, défauts externes tolérés s'ils sont insignifiants, et de plus de 6 m de longueur.

Q3 : Grume destinée uniquement au sciage, de plus de 4 m de longueur.

Q4 : Grume non utilisable (pourriture, fourche, gros défauts empêchant de scier sur plus de 4m,...)

Toutes les qualités sont inventoriées, mais seuls les choix Q1, Q2 et Q3 sont étiquetés avec une étiquette en plastique portant un numéro, clouée sur les tiges de l'arbre

Les futurs arbres et semis seront identifiés au moment du suivi. Les espèces interdites de récolte seront marquées de manière visible.

### **Exploitation à faible impact**

Toutes les recommandations et directives contenues dans le Code régional de la FAO pour l'exploitation forestière à faible impact dans les forêts tropicales humides denses d'Afrique de l'Ouest et du Centre doivent être appliquées, y compris les recommandations pour la construction de routes, l'abattage, l'élagage en forêt, le débardage, l'élagage dans les parcs à grumes, etc.

### **Mesures sociales**

#### **Social interne**

Un effort continu de la Société sera fait pour améliorer ces domaines qui concernent le personnel : sécurité, santé, hygiène, formation (premiers secours, coupe dirigée, etc.) etc.

#### **Social externe**

La contribution au développement local sera gérée conformément à l'article 251 du code forestier

### **Mesures environnementales**

Des mesures seront prises par la Société pour protéger l'environnement et la biodiversité, y compris une bonne planification des routes, l'entretien des cours d'eau, etc.